

En cas d'alerte chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, téléphoner en tout temps au 1 800-561-8273
ou à CHEMTREC 1 800-424-9300

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

FABRIQUÉ POUR:
UNITED AGRI PRODUCTS CANADA, INC.
789 Donnybrook Drive • Dorchester, Ontario N0L 1G5

24 h sur 24 : 1 800 561-8273
Urgences médicales — Prosar : 1 800 301-7976
Autre numéro d'urgence Canutec : 1 613 996-6666 (*frais virés*)

NOM CHIMIQUE : Linuron : 3-(3,4-dichlorophényl)-1-méthoxy-1-méthylurée

USAGES DU PRODUIT : Herbicide – Groupe 7

PCP REG. NO.: 15544

N° FS : 15544-10-UAP

Révisions à la FS : Toutes les sections **Date de publication :** Avril 2010 **Remplace :** Avril 2007

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – ATTENTION – Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Le contact prolongé et répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter de respirer les vapeurs. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Se laver à grande eau et au savon après la manipulation du produit. Les voies de pénétration primaires sont l'inhalation et le contact avec les yeux et la peau.

Ce produit est un liquide de couleur havane sans odeur.

3. COMPOSITION, RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients chimiques</u>	<u>Pourcentage selon le poids</u>	<u>N° de CAS</u>	<u>VLE (unités)</u>
Linuron	37,00 / 400 g/L	330-55-2	aucune établie
Ingrédients inertes	63,00		

4. PREMIERS SOINS

Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire à petites gorgées un verre d'eau, si la personne peut avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
Contact avec la peau ou les vêtements :	Enlever les vêtements contaminés. Bien rincer la peau à grande eau immédiatement pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler le 911 ou l'ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE CONCERNANT CE PRODUIT, COMPOSER LE 1 800 301-7976. Avoir l'étiquette ou le contenant du produit à portée de la main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin ou au moment d'obtenir des soins médicaux.

5. TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (méthode) :	Produit à base d'eau ; ne fera pas d'étincelles.
Limites d'inflammabilité (LII et LSI) :	Non établies
Agents d'extinction :	Mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone, ou pulvérisation (embruns) d'eau.
Produits de combustion dangereux :	La décomposition thermique de ce produit émettra des gaz toxiques et/ou dangereux.
Techniques spéciales en cas d'incendie :	Demeurer à contrevent du feu. Éviter de respirer la fumée. Porter un équipement respiratoire en circuit fermé doté d'un dispositif de protection complet.
Risques particuliers d'incendie et d'explosion :	Retenir l'eau utilisée pour combattre le feu ou pour refroidir les contenants avec des digues afin d'éviter le ruissellement et la contamination des égouts municipaux ou des cours d'eau.

6. DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Mesures à prendre en cas de fuites ou de déversements

Pour les petits déversements, couvrir avec un matériau absorbant tel que de la litière. Balayer et placer le mélange dans des contenants pour application terrestre possible selon les directives de l'étiquette ou pour une élimination appropriée. Vérifier les règlements locaux ou provinciaux pour l'élimination. Laver la surface souillée avec de l'eau pour éliminer tout résidu.

ATTENTION : Éviter que les déversements et les lavures de ceux-ci ne contaminent les égouts municipaux ou les cours d'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation :	Se laver les mains avant de boire et de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si les pesticides entrent à l'intérieur. Ensuite, bien se laver et enfiler des vêtements propres. Enlever l'ÉPI après manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.
Entreposage :	Entreposer dans un endroit frais et sec. Conserver le pesticide dans son contenant d'origine. Ne pas utiliser ni entreposer dans ou près d'une maison. Ne pas entreposer le produit dilué. Ne pas entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Équipement de protection personnelle : les personnes mélangeant et chargeant le produit doivent porter : une combinaison de travail par-dessus un chandail à manches longues et un pantalon, des chaussures résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou en néoprène, un tablier résistant aux produits chimiques. **Les personnes appliquant ou manipulant le produit doivent porter :** un chandail à manches longues et un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques tels que laminés, en caoutchouc butyle, en caoutchouc nitrile ou en néoprène, des chaussures et des chaussettes. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des ÉPP. S'il n'y a pas de directives pour le lavage, employer du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver les ÉPP séparément.

8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Mesure d'ingénierie :	Non nécessaire en temps normal.
Protection respiratoire :	Non requise en temps normal, si les vapeurs ou les bruines excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur NIOSH approuvé contre les pesticides avec des cartouches pour filtrer les vapeurs de pesticides.
Protection des yeux :	Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de protection laminées.
Protection de la peau :	Porter des vêtements de protection : chandail à manches longues et pantalon, chaussures et chaussettes. Porter des gants résistant aux agents chimiques.

PEL-TWA sur 8 heures selon OSHA TLV-TWA selon ACGIH
Non inscrit Non inscrit

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence et odeur : Liquide de couleur havane sans odeur	Solubilité : Se disperse
Poids spécifique (eau = 1) : 1,15 g/ml	pH: 6-9
Tension de vapeur (mm) : non établie	Masse volumétrique apparente : 9,60 lb/gal.
Pourcentage de volatilité : non établi	Point d'ébullition : 103 °C (217,4 °F) (produit similaire)
Remarques : Ces données physiques constituent des valeurs typiques basées sur le matériel mis à l'essai, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme étant une analyse garantie d'un lot particulier ou les caractéristiques du produit.	Taux d'évaporation : non établi

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable
Conditions à éviter : Aucune connue.
Substances incompatibles : Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique de ce produit peut émettre des gaz toxiques et/ou dangereux.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë LD₅₀ (rat) : 3 600 mg/kg (produit similaire)	Toxicité cutanée aiguë LD₅₀ (lapin) : > 2 000 mg/kg (produit similaire)
Irritation des yeux (lapin) : Légère irritation (produit similaire)	Irritation cutanée (lapin) : N'est pas un irritant (produit similaire)
Inhalation CL₅₀ (rat) : 1,53 mg/L (4 h) (produit similaire)	Sensibilisation cutanée (cobaye) : N'est pas un sensibilisant (produit similaire)
Potentiel carcinogène : Aucun inscrit	

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Linuron est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau ou dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de la disposition des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Linuron est reconnu pour s'infiltrer dans le sol dans certaines conditions découlant d'un usage agricole. L'utilisation de ce produit sur des sols perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut contaminer l'eau souterraine. Linuron peut contaminer l'eau de surface par la dérive et par ruissellement dans d'autres plans d'eau (étangs, lacs, ruisseaux, etc.).

13. ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Le contenant est recyclable et on doit en disposer dans un site de collecte de contenants. Communiquer avec votre détaillant/distributeur local pour obtenir l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'y apporter le contenant : rincer trois fois ou rincer à pression le contenant en ajoutant le résidu de rinçage au réservoir de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable pour un usage ultérieur. S'il n'y a pas de site de collecte de contenants dans votre région, disposer du contenant selon les exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue, contacter le fabricant ou l'agence régulatrice provinciale. Ne pas contaminer l'eau, les aliments et la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Description TDM/DOT : Non réglementé pour le transport de surface

Classification fret transporté par voie de surface É.-U. : COMPOSÉ CHIMIQUE, ARBORICIDE OU HERBICIDE, NOI (NMFC 50320 ; SUB 2 : CLASSE : 60)

Consulter la réglementation de l'OACI/IATA et de l'IMDG pour obtenir les exigences relatives au transport par voies aérienne ou maritime.

15. RÉGLEMENTATION**Classement des dangers selon la NFPA et la HMIS**

NFPA		HMIS			
2	Santé	0	Moindre	2	Santé
0	Inflammabilité	1	Légère	0	Inflammabilité
0	Instabilité	2	Modérée	0	Réactivité
		3	Élevée	1	ÉPI
		4	Grave		

Classement des dangers/signalement SARA/

Catégorie de danger SARA III	Immédiat	<u>0</u>	Feu	<u>N</u>	Relâchement soudain de la pression	<u>N</u>
	Différé	<u>0</u>	Réactif	<u>N</u>		

Quantité à déclarer selon U.S. CERCLA : Non inscrit

SARA, Titre III, section 313 : Linuron (CAS : 330-55-2)

Inscription au registre RCRA : Non inscrit

Proposition 65 de la Californie : Ce produit contient des composantes chimiques considérées par l'état de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales et d'autres préjudices à la reproduction.

16. AUTRES

Statut de la FS : Toutes les sections ont été révisées.

Préparé par : Services des marques et affaires réglementaires

Révisé par : Services de réglementation et de l'environnement

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.